

FIDUCIAIRE DE PROVENCE
Société par actions simplifiée
au capital de 50 080 euros
Siège social : 3 Traverse Notre Dame
13100 AIX EN PROVENCE
691 620 348 RCS AIX EN PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT

.../...

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission à effet de ce jour, de **Monsieur Jean-Philippe COMBE** de son mandat de Président de la société.

En conséquence, afin de pourvoir à son remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer Président de la société, à compter de ce jour, conformément aux dispositions statutaires,

Monsieur Vincent VAUTIER
Né à PARIS 14^E, le 25 mai 1963
De nationalité française

Monsieur Vincent VAUTIER, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le mandat de Président de la société ne donnera pas lieu à rémunération.

Cette résolution est adoptée, à l'unanimité.

Monsieur Vincent VAUTIER en sa qualité de nouveau Président, préside désormais l'assemblée en lieu et place de **Monsieur Jean-Philippe COMBE**.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Mathieu STENGER,
Né à STRASBOURG (67000), le 29 septembre 1978,
De nationalité française

Monsieur Mathieu STENGER, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général exerce, à l'égard des tiers, les mêmes pouvoirs que le Président.

Le mandat de Directeur Général ne donnera pas lieu à rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

**Extrait certifié conforme
Le Président**

Signé par :

06768DB0E643417...

Monsieur Vincent VAUTIER
« Bon pour acceptation des fonctions
de Président »

Signé par :

06768DB0E643417...

Monsieur Mathieu STENGER
« Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général »

Signé par :
Mathieu Stenger
CF37E070B2084CE...